

Accusé de réception en préfecture

A013-211300017-20131118-35648DE-1-1_0

Date de signature : 21/11/13

Date de réception : jeudi 21 novembre 2013

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE ECUTORE: CARTE SIGNE COMPTE READU AFFICHE COMPTE READURA POUR COMPTE READURA POUR COMPTE COMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE N°2013.678

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire d'Aix-en-Provence Président de la Communauté du Pays d'Aix

<u>OBJET</u> : RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : MAISON DES ARTS MARTIAUX - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF A LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



OM/8852

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 18/11/13

RAPPORTEUR: M. Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S): M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature: 7.8 Fonds de concours

Politique Publique: 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE

AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : MAISON DES ARTS MARTIAUX - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF A LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix de réalisation de nouveaux équipements sportifs communaux mis en place par délibérations du Conseil Communautaire n° 2010_A091 du 24 juin 2010 et n° 2010_A208 du 10 décembre 2010, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement.

Approuvée par délibération du Conseil Municipal n° 2011-0093 du 31 janvier 2011, la création d'une maison des arts martiaux et de l'escrime située au Val de l'Arc s'inscrit dans une volonté de développer le sport aixois.

Cet équipement permettra en effet l'accueil des clubs d'arts martiaux, de sports de combat et d'escrime de la Ville d'Aix, et l'organisation des compétitions et des manifestations sportives fédérales.

Le projet comprend un espace dojo en rez de chaussée et un espace escrime à l'étage, ainsi que des locaux communs avec accueil, salle de musculation, salle multi activités, pour une surface utile totale de 1 793 m2.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2011-393 du 11 avril 2011 un fonds de concours d'un montant de 53 512 € HT a été demandé et attribué le 10 juin 2011 par délibération communautaire n°2011_B273.

Par délibération n° 2013.409 en date du 08 juillet 2013, un fonds de concours d'un montant de : 188 831,00 € HT a été demandé à la Communauté du Pays d'Aix pour la tranche 2013.

Maison des Arts Martiaux	Pour mémoire Année 2011	Pour mémoire Année 2013
Montant prévisionnel de dépenses HT	107 024	377 661
Montant fonds de concours HT	Voté bureau CPA 53 512	En attente vote bureau CPA 188 831

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement de 1 128 763 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles hors taxe 2014.

Maison des Arts Martiaux	2014	2015	Total travaux 2014-2015	Total de l'opération 2011-2015
Montant prévisionnel de dépenses HT	2 257 525	1 086 957	3 344 482	3 829 167
Montant fonds de concours HT sollicité	1 128 763	543 478	1 672 241	1 914 583 50 %

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de **1 128 763 € HT** pour l'année 2014.
- ADOPTER la convention de fonds de concours incitatif d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et Équipements sportifs à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

2013.678 - RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : MAISON DES ARTS MARTIAUX - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF A LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014

Présents et représentés : 43
Présents : 39
Abstentions : 1
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 42
Pour : 42
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> Le Conseiller Municipal délégué, Arlette OLLIVIER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013 (articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)